

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

FRANÇOIS BERNARD

Prix de revient et de vente du blé

Journal de la société statistique de Paris, tome 38 (1897), p. 75-83

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1897__38__75_0

© Société de statistique de Paris, 1897, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

PRIX DE REVIENT ET DE VENTE DU BLÉ.

L'agriculture française, comme celle de tous les pays riches de la vieille Europe, attachent, en général, une importance exagérée à la production des céréales. La véritable voie de l'agriculture moderne, dans nos pays occidentaux, est dans la spécialisation des productions, l'extension de l'élevage du bétail et de la culture industrialisée. L'avoine et l'orge mises à part, à cause du rôle particulier qu'elles

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1896, p. 438.

(2) *Ibid* , 1897, p. 49. .

jouent, la première dans l'économie de la ferme, la seconde dans la brasserie, le maïs, pour ainsi dire monopolisé par les États-Unis, et le blé, la céréale noble, voient leur importance économique grandement atteinte par la concurrence universelle. La situation nouvelle faite au blé par l'exploitation des régions de colonisation de l'Amérique, de l'Australie et de la Russie du Sud, appelle un examen nouveau du problème de l'orientation de nos cultures.

Dans nos fermes, où sont engagés des capitaux considérables, tant par la valeur élevée du sol et les charges qui grèvent son exploitation, que par le capital d'exploitation lui-même, la culture du blé n'est possible qu'à la condition d'en obtenir des rendements élevés de 25 à 35 hectolitres, d'ailleurs fort réalisables par l'emploi des méthodes intensives que la science a mises à notre portée dans ces vingt dernières années. Au-dessous de ces rendements élevés, il faut laisser le blé à la culture extensive et aux terres à bon marché, là seulement où les faibles rendements restent rémunérateurs. Les régions pauvres du Massif central de la France, d'ailleurs peu aptes à la production de cette céréale, où la terre ne se vend pas plus de 1 000 fr. l'hectare, pourraient encore se contenter, par des assolements extensifs, mais avec l'emploi des engrais chimiques appropriés, des rendements de 12 à 15 hectolitres. Il y a cependant mieux à faire dans ces pays montagneux : l'élevage bien compris, la laiterie leur assureraient, par l'extension des prairies et leur fumure rationnelle, un produit brut bien plus grand.

Le grand débat de notre époque — qui renaît à chaque période de lutte pour notre agriculture — est relatif à la détermination du prix de revient du blé et conséquemment à la fixation d'un prix de vente rémunérateur afin que nos fermes ne soient pas délaissées. Ce débat s'est ouvert en Angleterre, au siècle dernier, lors des discussions des lois céréales ; il s'est renouvelé en France sous la Restauration, lors de la création de l'échelle mobile, plus tard, en Italie, en Allemagne, en Autriche, partout à chaque remaniement du tarif douanier. Aujourd'hui, il est d'actualité dans tout le monde civilisé.

On est loin de s'être mis d'accord, même dans le clan des agriculteurs protectionnistes, sur le prix de revient de culture d'un hectare de blé. En France, on le fait varier entre 250 et 463 fr., et, au cours de la discussion intervenue au Parlement, en 1894, pour le relèvement des droits protecteurs, c'est le prix de revient de 20 fr. l'hectolitre ou 25 fr. le quintal, qui semble avoir été adopté comme moyenne. Mais rien n'est plus variable, moins sujet à généralisation, que les prix de revient culturaux : la fertilité du sol, sa valeur marchande, les salaires, les impôts, les variétés de semences employées, la fumure, les soins donnés à la récolte, les accidents météorologiques de l'année les influencent différemment dans chaque exploitation considérée isolément et les font varier d'une année à l'autre. Ces variations sont même d'autant plus accusées que la culture est plus intensive, plus perfectionnée. Pour les régions de culture extensive, il est vrai, l'établissement de moyennes de prix de revient reste possible et, du moins, ces moyennes synthétisent-elles suffisamment les résultats particuliers pour qu'elles aient quelque valeur et puissent fournir des bases d'appréciation. En 1893, M. de Vilmorin estimait, avec assez de vraisemblance, que le blé d'Amérique pouvait être débarqué en Europe à 16 ou 17 fr. l'hectolitre, soit 19 à 20 fr. le quintal. Dans cet immense pays, la culture se fait sans engrais, sans labours préparatoires, sur un sol de faible valeur, avec le moins de main-d'œuvre possible, à cause du haut prix des salaires et

avec le concours d'un puissant outillage mécanique qui s'impose obligatoirement. Les rendements, dans ces conditions, varient dans de faibles limites entre 9 et 11 hectolitres à l'hectare, sauf dans les années exceptionnelles.

Mais, en France, nos rendements varient depuis 7 à 9 hectolitres dans nos pauvres régions du Massif central, des Pyrénées ou de la Provence, jusqu'à 30, 35 et même 40 hectolitres dans nos bonnes cultures. Raisonner alors sur des moyennes générales c'est bâtir sur le sable. Nous ne pouvons nous dispenser de donner ici quelques exemples pris dans la pratique, contrôlés avec soin, qui démontrent bien que les moyennes que l'on cite généralement, en ce qui concerne la bonne culture — celle qui domine chez nous — sont exagérées.

En 1894, lors de la discussion, au Parlement, du relèvement des droits sur les blés étrangers; un député, M. Lesage, établissait ainsi le compte d'une sole de froment.

« Voici, disait-il, un aperçu de ce que me coûtent 4 hectares ensemencés en blé (terre légère et assez profonde) sur pommes de terre :

Loyer de la terre à 50 fr. l'hectare.	200 ^f
Labour et hersage pour couvrir la semence, 16 à 18 journées	180
8 hectolitres de semences à 17 fr	136
1 600 kilogr. de phospho-guano à 20 fr.	320
Transport et épandage d'engrais	14
Frais de moisson, charrois compris.	150
Battage de la récolte, 80 hectolitres à 1 fr. 25 c.	100
Nettoyage du grain et livraison.	30
Assurance contre la grêle.	20
Dépense totale	1 150 ^f
Sur cette somme, il convient de defalquer 12 000 kilogr. de paille à 32 fr. les 1 000 kilogr	384
Les 80 hectolitres me reviennent donc à.	766 ^f
Soit 9 fr 57 c. l'hectolitre.	

« Je ne prétends pas, ajoutait M. Lesage, que ce soit là le prix de revient moyen. Évidemment, il y a des cas où il s'élève à 20 fr. et même, peut-être, au delà; j'ai fait moi-même du blé dont le prix de revient a dépassé la moyenne que je viens d'indiquer; mais, enfin, on ne peut pas dire d'une façon générale et absolue : le blé coûte tel prix; c'est absolument impossible! Et moi, qui fais la culture du blé depuis trente-quatre ans, je déclare qu'il ne m'a jamais coûté 20 fr. l'hectolitre. »

Si, dans cet exemple, on néglige la valeur de la paille, le blé revient encore seulement à 14 fr. 37 c. l'hectolitre.

Prenant comme prix de revient normal, dans nos bonnes cultures, le chiffre arrondi de 320 fr. par hectare de blé, qui est plutôt exagéré, les rendements donnés par les études précises, les monographies de fermes, les meilleures, varient autour de 25 quintaux métriques, soit 31 à 32 hectolitres (1). En ce qui concerne l'avoine, les rendements plus variables se fixent, année moyenne, dans les mêmes exploitations, entre 45 et 72 hectolitres. Avec de tels rendements pratiques, la notion du

(1) Voir notamment les belles monographies publiées en 1895, par F. Convert, dans le *Journal d'agriculture pratique*, la Ferme de Fresnes, le Domaine de la Manderie.

prix de revient exact, si difficile qu'elle soit à établir, reste satisfaisante, la culture reste lucrative indubitablement.

Dans l'enquête de 1884, le prix de revient d'un hectare de blé est fixé à 365 fr. pour les cultures françaises intensives, à 125 fr. pour le Dakota, 111 fr. seulement par Clare Read et Albert Pell; les rendements américains ne sont pas supérieurs, en moyenne, à 11 hectolitres par hectare.

M. le Dr A. Menudier, continuant à poursuivre la lutte contre l'invasion des blés étrangers, expose ainsi les résultats obtenus, en 1896, sur son domaine du Plaud-Chermignac (Charente-Inférieure) :

« Les terrains ensemencés du 15 octobre au 15 novembre étaient 4 hect. 05 ares argilo-calcaires et 2 hect. 39 argilo-siliceux pauvres (1).

Sur ces 6 hect. 44 :

116 ares après vesces;

178 ares après pommes de terre et betteraves fumées à 40 000 kilogr. à l'hectare (moitié au blé);

111 ares sur sainfoin défriché;

239 ares sur fèves, dont 207 fumés à raison de 40 000 kilogr. par hectare (moitié au blé);

Les blés de *Noé*, *Dattel*, *Jane Desprez*, *Hybrides de Saumur* et *Mélis*, après avoir été passés au trieur et sulfatés, ont été semés à 5 ou 6 centimètres de profondeur en lignes écartées de 20 centimètres.

La quantité totale de blé semé a été de 5 hectol. 15.

En février, par un temps favorable, 2 000 kilogr. de superphosphate de chaux dosant 12 à 14 p. 100 d'acide phosphorique, 600 kilogr. de nitrate de soude tirant 15 à 16 p. 100 d'azote et 24 hectolitres de suie furent répandus sur l'ensemble de mes blés et enfouis à la herse.

5 hectares ont été binés.

Les blés avaient la meilleure apparence dans les premiers jours de juin, lorsque survint, vers le 15, une température prolongée de 32 à 33 degrés à l'ombre, laquelle a été très préjudiciable à la maturité des grains, et il en résulta une réduction de 1/3 à 1/4 de la récolte espérée dans la région; aussi, en moyenne, elle n'a pas dépassé 13 hectolitres par hectare.

Frais et recettes pour la récolte de blé en 1896 sur 6 hectares 44.

Frais :

1° Trois labours à 21 fr., l'un par hectare.	405 70
2° Deux hersages, avant l'ensemencement, à 6 fr. l'un par hectare	77 30
3° Fumier de ferme, 20 000 kilogr. par hectare, à 10 fr. les 1 000 kilogr. (épanchés) sur 3 hect. 85 (2 hect. 59 n'en ayant pas reçu)	770 00
4° Semence, 5 hectol. 15 à 14 fr. l'hectolitre.	72 10
5° Ensemencement en lignes, à 10 fr. par hectare.	64 40
6° Superphosphates de chaux, 2 000 kilogr. dosant 12 à 14 p. 100 d'acide phosphorique à 6 fr. 40 c. les 100 kilogr.	128 00
7° Nitrate de soude, 600 kilogr. titrant 15 à 16 p. 100 d'azote à 21 fr. les 100 kilogr.	126 00

(1) Achetés en septembre 1891, à raison de 6 fr. l'are,

8° Suie, 24 hectol. à 2 fr. l'un	48 ^f 00
9° Épandage des engrais chimiques	18 00
10° Hersage léger au printemps, à 2 fr. 50 c. par hectare	16 10
11° Binage de 5 hectares, à 30 fr. par hectare.	150 00
12° Moissonnage mécanique, liage et transport, à 25 fr. par hectare	161 00
13° Battage mécanique, à 60 c. par hectolitre de 75 kilogr.	100 80
14° Domestiques et auxiliaires au battage	80 00
15° Intérêt de la terre : 4 hect. 05 à 2 000 fr. l'hectare (valeur actuelle), et 2 hect. 39 achetés, en 1891, à 600 fr. l'hectare, soit intérêt de 9 534 fr. à 2 fr. 50 c. p. 100.	238 35
16° Impôts, 10 fr. par hectare	64 40
17° Frais généraux à 10 fr. par hectare	64 40
Total des frais.	2 584 ^f 55

Produits :

1° 168 hectol. de blé réglés à 75 kilogr. par hectolitre (suivant l'usage du pays), soit 12 600 kilogr. à 20 fr. les 100 kilogr.	2 520 ^f 00
(Le rendement moyen par hectare a été de 26 hectol. 09.)	
2° 38 500 kilogr. de paille à 30 fr. les 1 000 kilogr.	1 155 00
(Le rendement moyen par hectare a été de 5 978 kilogr.)	
Total des produits	3 675 ^f 00

Différence entre les produits et les frais : 1 090 fr. 45 c.

D'où bénéfice net par hectare : 169 fr. 32 c.

De ce qui précède, il résulte que le prix du quintal métrique (100 kilogr.) de blé (prix de la paille déduit) est de 11 fr. 34 c.

Le prix de revient du quintal métrique, qui était en 1894 de 11 fr. 17 c. pour descendre à 10 fr. 36 c. en 1895, s'est relevé cette année à 11 fr. 34 c. par suite de la sécheresse.

Enfin, réunissant les 3 dernières années 1894, 1895 et 1896, nous avons une étendue totale emblavée de 14 hect. 74 ares, ayant produit 479 hectol. 25 de blé, soit une moyenne de 32 hectol. 51 par hectare.

Les dépenses totales se sont élevées à 6 512 fr. 45 c., soit une moyenne de 441 fr. 82 c. par hectare.

Les recettes se sont élevées à 9 301 fr. 90 c., soit une moyenne de 631 fr. 06 c. par hectare.

Reste un bénéfice net total de 2 789 fr. 45 c., et par hectare de 189 fr. 24 c.

Le prix de revient du blé a été, en moyenne, les 100 kilogr., de 10 fr. 94 c.

Le prix de vente moyen ayant été de 18 fr. 70 c., le bénéfice net, par 100 kilogr., est de 7 fr. 76 c. »

Voici encore un autre exemple précis, pris en Seine-et-Oise, que nous empruntons à M. D. Zolla (1). Le détail du compte *blé*, dans la ferme dont il s'agit, s'établit ainsi (année 1884).

TABLEAU.

(1) Daniel Zolla, *Études d'économie rurale*. Paris, 1896.

Frais à l'hectare.

Mise en terre.	Labours, hersage, roulage, ensemencement.	79 ^f 47
	Fumier	150 09
	Semence	44 41
Échardonnage.		0 72
	Moyettes, fauchage, liage.	42 42
	Liens.	9 40
Récolte.	Battage.	45 41
	Rentrée et meules	23 80
	Transport (grains et pailles)	40 13
	Frais de vente et recouvrement	2 05
Frais généraux de réalisation.	Impôt personnel et prestations.	1 31
	Fermage (impôt foncier à la charge du propriétaire)	114 30
	Réparations de l'outillage.	6 25
	Rabais de l'outillage à l'inventaire	0 32
	Commis. entretien de bâtiments, assurances et menus frais	50 71
Total.		610 ^f 79

Production à l'hectare.

Grains, 33 hectol. à 15 fr. 15 c. ou 2 696 kilogr. à 18 fr. 94 c. le quintal.	510 ^f 68
Paille, 1 155 bottes de 5 kilogr. 9 à 29 fr. 36 c.	339 22
	849 ^f 90
Benéficé à l'hectare.	239 11
Prix de revient de l'hectolitre de blé après déduction de la valeur des pailles.	8 22

Les prix de revient calculés d'après la même méthode, depuis 1884 jusqu'en 1892, sont les suivants dans cette même ferme :

Années.	Prix.	Années.	Prix.
1884. . . .	8 ^f 26	1889. . . .	12 ^f 38
1885. . . .	9 73	1890. . . .	11 17
1886. . . .	9 39	1891. . . .	13 92
1887. . . .	8 40	1892. . . .	9 86
1888. . . .	10 87		

Ces chiffres, on le voit, n'ont rien d'alarmant pour notre agriculture et ne justifient guère les relèvements excessifs des tarifs de douane auxquels toutes les nations européennes (ou presque) ont eu recours depuis 1883. Les fermes à culture moins intensive, où les rendements sont moins élevés, font aussi de moindres dépenses en vue de la récolte; les labours de préparation sont moins parfaits, la fumure est moins abondante, etc., toutes conditions qui tendent à rétablir l'équilibre entre les prix de vente et les prix de revient réels.

Ces conclusions posées *à priori*, sur le simple examen de la notion des prix de revient, contrarient bien des idées considérées comme principes économiques par nos agriculteurs. Il reste à les compléter, les corroborer par le contrôle — que nous ferons très rapidement — des prix de vente.

Rien n'est plus changeant, plus variable que les prix de vente des céréales; mais, au moins, leur détermination n'est sujette à aucune discussion, les mercu-

riales des marchés en font foi, au même titre que la cote de la Bourse des valeurs mobilières fixe la valeur d'échange de ces dernières.

Voici, par exemple, les prix comparés, à un même jour (24 avril 1896), par quintal métrique, sur les principaux marchés du monde, avec l'indication des droits de douane dans chaque pays intéressé (1).

	Prix.	Différence avec Paris.	Différence avec Chicago.	Droit par quintal métrique.
Paris	18'00	»	+ 6'00	7'00
Berlin (2)	19 25	+ 1'25	+ 7 25	6'25 et 4'75 (2)
Vienne.	15 40	— 2 60	+ 3 40	3'75
Londres	15 40	— 2 60	+ 3 40	»
Bruxelles.	14 85	— 3 15	+ 2 85	»
New-York	14 05	— 3 95	+ 2 05	} 4 89
Chicago	12 00	— 6 05	»	

Les marchés américains mis à part (ce sont les pays exportateurs), les différences accusées par ce tableau correspondent à deux facteurs : l'influence des droits protecteurs et les frais de transport supportés par les céréales dans les pays importateurs. Pour Paris, Berlin, Vienne, ces différences sont proportionnelles aux droits de douane, sinon égales à ces mêmes droits. Il ne faut pas perdre de vue que la France et l'Autriche-Hongrie, en particulier, sont des pays grands producteurs de céréales.

Mais les droits protecteurs ne sont pas seuls en cause, puisque de New-York à Chicago on trouve une différence de 2 fr. environ; la France, la Belgique, l'Angleterre, qui reçoivent, comme New-York, les blés de l'Ouest américain ou de la Russie, ont également à tenir compte de ce second facteur : les frais de transport de la denrée. Cet élément de renchérissement est loin d'être négligeable, le taux des frets maritimes influe moins, il est vrai, que les frais de transport par chemins de fer.

Un droit protecteur de 7 fr. par quintal métrique de blé correspond à une charge de 32 fr. 20 c. par tête, soit, théoriquement, un accroissement de dépenses de 161 fr. par famille de cinq personnes. Il n'y a plus à revenir sur le passé, les céréales ne reverront plus les cours d'autrefois; l'expansion de la race européenne dans les mondes nouveaux a, pour longtemps, créé un nouvel équilibre dans la production et la consommation de ces denrées. La douane est le pire des encouragements que l'on peut donner à notre agriculture.

On a donné, pour expliquer les bas prix des céréales, de nombreuses raisons, la plupart assez peu fondées; la dépréciation des monnaies d'argent, la roupie de l'Inde, le rouble de Russie qui, par le jeu du change, favoriseraient les exportations de ces pays — mais les États-Unis ont l'étalon d'or! — la surproduction, mais alors il n'y aurait pas insuffisance en Europe et il n'y aurait pas lieu de recourir aux droits protecteurs qui, en tous cas, resteraient sans action, et ainsi n'en serait

(1) Le *Journal officiel* ne donne pas la cote des marchés de l'Inde : Bombay et Karachi; l'Inde voit d'ailleurs son importance de pays exportateur de blé diminuer rapidement, et sa place prise en Europe par la République Argentine.

(2) Droit protecteur en Allemagne : 6 fr. 25 c., tarif général; 1 fr. 75 c., tarif conventionnel.

que mieux justifiée l'évolution de notre agriculture vers les cultures spécialisées et intensives à grands rendements.

Une explication toute récente (1896), et plus originale, vient d'être tentée, dont nous devons dire quelques mots. On sait qu'en Amérique et en Angleterre la pratique s'est établie de jouer sur les cours des grains, par des marchés à livrer, à découvert, sans qu'aucune marchandise soit livrée par les vendeurs — à peu près comme on joue à la Bourse financière sur les rentes françaises, par exemple. Il s'est même créé, pour ces marchés fictifs (dont nous n'avons pu trouver aucun exemple en France ni à Marseille (1), ni à Paris), un langage spécial ; en Amérique ils s'appellent *options* ; en Angleterre *futures* ; les vendeurs fictifs, baissiers par conséquent, sont familièrement désignés sous le nom de *bears* (ours) et les acheteurs haussiers sous le nom de *bulls* (taureaux), par analogie avec ce qui se passe à la Bourse des marchandises de Londres. Il résulterait de ces jeux une baisse continue des cours du blé, baisse fatale, d'autant plus favorable aux vendeurs qu'elle se produit avec des régressions momentanées ; la démonstration en a été faite longuement. (Voir *Journal de la Société royale d'agriculture d'Angleterre*, juin 1893, étude de W. E. Bear, et *Journal de l'agriculture*, 1896, articles de Du Pré-Collot.) Cette baisse artificielle des cours doit se répercuter naturellement sur les cotes des prix des marchés réels et réagir sur les prix des ventes faites de leurs récoltes par les agriculteurs. Nous ne pensons pas qu'il faille attribuer à ces marchés fictifs l'importance qu'on leur donne ; et il serait d'ailleurs fort difficile de les entraver, même par des lois spéciales.

La spéculation fixe les prix à la culture parce que les acheteurs consommateurs s'adresseraient aux vendeurs spéculateurs contre lesquels ils gardent le droit de les exécuter, si les producteurs vendaient plus cher que la spéculation.

En Allemagne, un député du parti agrarien, M. Kanitz, a présenté au Reichstag, en 1895, une motion tendant à faire acheter et vendre les blés par l'État afin d'assurer, par la fixation du prix de ces marchés, un prix de vente rémunérateur pour les producteurs nationaux. C'était l'ancien esprit qui avait présidé à l'établissement de l'échelle mobile, aussi bien en Angleterre qu'en France, teinté du socialisme moderne. Cette motion a été rejetée après une discussion orageuse.

En France, on tente d'acclimater aujourd'hui le régime douanier italien dit du *cadenas* (*catenaccio*) et d'enrayer les admissions temporaires dans le but d'arrêter les blés étrangers.

Un seul principe reste vrai, la concurrence libre, la fixation naturelle des cours des céréales.

On expédie aujourd'hui, par mer, de grandes quantités de farines du Nord, de Dunkerque en particulier, à Marseille, pour les exporter par ce port, grand centre d'importation de blé, qui trouve avantage à vendre, dans son voisinage immédiat, les farines que produit sa puissante industrie meunière.

Chaque fois que l'État cherche à intervenir en faveur des particuliers il s'expose à ces expédients, à ces irrégularités. On est dans une voie fâcheuse ; chaque tentative faite pour remédier à un abus en fait surgir de nouveaux.

(1) A Marseille, les marchés passés se revendent jusqu'à la livraison, mais, dans cette spéculation à terme dite *filière*, la marchandise est toujours livrée, en principe du moins ; car la marchandise vendue existe réellement, disponible, à l'embarquement dans le pays exportateur, ou flottante, ou moment où se lient les premiers engagements.

Bien plus efficace serait le rôle de l'État se bornant à sauvegarder l'intérêt général.

Les cultivateurs sont légion ; à eux de s'organiser par l'association pour éviter les dangereuses conséquences de la spéculation, — car la loi risque fort de rester impuissante. Une loi allemande vient cependant de supprimer, dans l'Empire, les marchés à découvert.

Dans le domaine de la douane, le rôle de l'État ne peut que fausser les prix. On peut protéger quelques industriels isolés, on ne peut rien faire d'utile pour la masse de la nation ; en matière douanière, la protection agricole revient à faire payer aux cultivateurs les services mêmes que leur rend l'État.

François BERNARD.